

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraison de 32 pages de matières littéraires et artistiques, à raison de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :
Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.
Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, par an, en avance, \$4.00
Abonnement à l'Album Musical, Littéraire et Musical, par an, en avance, \$1.00
Aux deux publications réunies, par an, en avance, \$5.00
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 c.
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 40 c.
Au-dessus par lignes, 50 c.
Toute insertion subséquente, le quart du prix (Affranchir les lettres.)

Education.

Industrie

Progrès.

Supplément de la Revue Canadienne.

L'HOMME NOIR.

(Suite et fin.)

La guerre, après une courte suspension d'armes, recommença avec fureur. Abandonné de presque tous ses généraux mis ainsi que lui hors la loi par Leclerc, Toussaint fit des prodiges de valeur. Bien des fois on le crut anéanti, incapable de tenir contre un seul bataillon, et tout à coup il reparaisait à la tête de plusieurs milliers d'hommes intrépides, renversant, broyant tout ce qui se présentait devant lui. Cette guerre de partisans était d'autant plus redoutable pour les Français qu'il était impossible d'en prévoir le terme. Leclerc, dont l'armée était en outre décimée par la fièvre jaune, résolut d'en finir à tout prix. Il déclara donc que jamais l'esclavage ne serait rétabli dans la colonie, et cette promesse suffit pour enlever au chef noir le plus grand nombre de ses partisans. En même temps il fit faire à Toussaint de nouvelles propositions de paix, lui donnant l'assurance que le passé serait oublié, qu'il conserverait son grade et sa fortune, qu'enfin nul ne serait inquiété pour avoir manifesté des opinions contraires au gouvernement.

Soit que Toussaint-Louverture éprouvât le besoin de prendre du repos, soit qu'il jugât convenable d'attendre que les circonstances favorables lui permissent de recommencer la lutte avec avantage, il accepta ces conditions et se retira dans une habitation qu'il possédait aux Gonaïves. Tout paraissait donc terminé; mais il n'en fallait de beaucoup que le capitaine-général fût tranquille; il fut bientôt sur la voie de menées secrètes à l'aide desquelles Toussaint formait l'insurrection. Puis ses craintes devinrent si vives qu'elles firent taire en lui cette vieille loyauté militaire innée en quelque sorte dans le cœur de nos soldats. Un jour Toussaint reçoit de plusieurs généraux français l'invitation de se rendre parmi eux afin de les aider à cantonner leurs troupes, et en même temps pour éclaircir de ses conseils sur les moyens de ramener les noirs à la culture des terres; Toussaint n'hésite pas à se rendre au milieu de ces officiers qui sont désormais ses collègues, et dès le lendemain il arrive sans escorte à l'habitation où le rendez-vous lui a été assigné. Les généraux signataires de l'invitation sont en effet réunis dans une salle basse où Toussaint est introduit; mais tout d'abord il remarque qu'une sinistre préoccupation plane sur tous les visages et que le salut qu'il fait ne lui est pas rendu. Le chef noir commence à pressentir une trahison; il regrette d'être venu seul parmi ses anciens ennemis; déjà même il a fait un pas en arrière pour regagner le seuil de la porte, lorsqu'un aide-camp, nommé Ferrari, s'élance vers lui un pistolet à la main, et s'écrie en lui appliquant sur sa poitrine:

—Remettez-moi votre épée, général, ou vous êtes mort!

—Oh! c'est infâme! dit-il en détachant lentement le ceinturon de son épée. Puis il ajouta avec calme ces paroles que l'histoire a recueillies:

—En me renversant, on n'a renversé que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs; mais les racines restent; elles repousseront parce qu'elles sont profondes et nombreuses.

Pour toute réponse, l'aide-de-camp qui n'avait pas cessé de le maintenir de son arme, fit un signal d'appel, et aussitôt un détachement de grenadiers de la 11e demi-brigade sortit d'une pièce de l'habitation et entoura le prisonnier. Toussaint seul, au milieu de cette scène saisissante, conservait tout son sang-froid.

Il faudra pourtant bien, dit-il pendant qu'on l'enfermait hors de l'habitation, que l'on dise de quoi l'on m'accuse; il faudra que le monde entier soit instruit des actes de ceux qui s'appellent la grande nation. Esclave, j'ai brisé mes liens; libre, je ne courberai pas volontairement la tête.

Pendant qu'il protestait ainsi contre le guet-apens dans lequel il était tombé, on le conduisit au bord de la mer, où il fut jeté dans un canot qui s'éloigna aussitôt. Une heure après, le général noir était enfermé dans une chambre à bord du vaisseau le Héros, qui, le même jour, fit voile pour la France. La famille de Toussaint a été embarquée sur le même bâtiment; dès qu'il l'apprit, il sollicita ardemment la permission de la voir, mais il ne put l'obtenir, on ne lui permit pas, même une seule fois, de prendre l'air sur le pont; une sentinelle placée à la porte de sa chambre ayant ordre d'empêcher qu'il en franchit le seuil. Cette rigueur gratuite n'arracha pas une plainte à cet homme énergique. Débarqué à Brest, après une pénible traversée, on le fit monter en chaise de poste, sans lui laisser un moment de repos, et il fut conduit au Temple, où on l'enferma dans une étroite cellule. On le tint au secret soixante-cinq jours, après lesquels il fut envoyé au fort de Joux, sans avoir comparu devant aucun magistrat de l'ordre civil ni militaire, sans avoir été soumis à aucun interrogatoire. Persuadé qu'on ne pouvait se dispenser de le traduire en jugement,

Toussaint supporta d'abord sa captivité avec une calme résignation; puis il écrivit au premier consul, et commença à faire entendre de justes plaintes, d'énergiques réclamations. Mais on ne répondit ni aux unes ni aux autres, et l'infortuné prisonnier comprit bientôt qu'il ne devait pas sortir vivant de son cachot.

Un jour pourtant un rayon d'espoir pénétra jusqu'à lui. On venait de lui annoncer l'arrivée d'un agent du gouvernement chargé de l'interroger. Mais bientôt l'infortuné prisonnier eut acquis la certitude que ce visiteur n'avait d'autre mission que de l'amener à faire connaître le lieu où se trouvaient enfouies les richesses dont les chances de la guerre l'avaient rendu maître. Dès-lors, il le traita avec le plus grand dédain. A cet émissaire en succéda un autre, celui dont nous avons signalé la mission au commencement de cet épisode, et qui avait été choisi parmi les agents les plus habiles et les plus dignes de confiance.

Toussaint-Louverture avait donc été transféré du noir et humide cachot où l'avait trouvé l'envoyé de Fouché, dans une chambre saine et convenablement meublée. Ce fut là qu'il reçut la seconde visite de l'agent supérieur de police.

—Écoutez-moi, dit-il, général, je vais vous parler à cœur ouvert; le gouvernement a lieu de vous remercier.

—Et c'est pour cela qu'il m'assassine! interrompit le prisonnier en soupirant amèrement.

—Je l'ai déjà dit, les mauvais traitements dont vous vous plaignez justement sont le résultat d'un mal-entendu. Le premier consul voudrait que vous fussiez libre et heureux; mais les richesses que vous possédez lui inspirent des craintes; si votre fortune était en France vous seriez libre; mais il s'agit d'un trésor où seraient déposés plus de cent millions, ressources suffisantes pour éterniser une guerre que la mère-patrie déplore.

—Si j'entends bien, si je comprends le sens de vos paroles, dit le général, votre maître, après m'avoir condamné à mort, m'accorderait volontiers un sursis, à condition d'être mon héritier. Vous voulez me vendre cent millions un bien dont votre climat glacé me mettra bientôt gratuitement en possession. Brisons-là, je vous prie, le nègre Toussaint-Bréda n'a jamais été homme à faire un marché de dupe.

Ces dernières paroles ayant été prononcées d'un ton qui excluait toute réplique, l'agent de Fouché se retira, espérant que la réflexion et la solitude rendraient le prisonnier plus traitable. Il se présenta le lendemain, mais Toussaint qui était au lit, tourna le dos sans répondre aux questions qu'il lui adressa; le troisième jour, sa faiblesse était telle qu'il lui aurait été impossible de parler; le quatrième, il était mort.

Dès le lendemain, Fouché retiré dans son cabinet de l'hôtel du ministère de la police, quai d'Orsay, recevait la visite de son envoyé: Vous avez manqué d'habileté, Monsieur, lui disait-il.

—Mais, citoyen ministre, je lui offrais la liberté.

—Il fallait la lui donner! n'avez-vous pas carte blanche? Il aurait alors respiré le grand air. Ne savez-vous pas que le corps humain n'est qu'une faible tube, un roseau qui résonne et s'incline sous le vent qui souffle?..

La mercuriale se prolongea quelque peu, après quoi l'agent se retira l'oreille basse, tandis que le ministre s'ingéniait à chercher quelles précautions oratoires pourraient faire passer près du premier consul la nouvelle de cet échec.

Vingt années s'écoulèrent. La mort de Toussaint-Louverture, qui, au dire du *Moniteur* avait été trouvée, le 17 germinal an XI, frappé d'apoplexie foudroyante au coin de son feu, était un fait presque oublié, les noirs de Saint-Domingue avaient définitivement conquis leur indépendance, et l'ancienne colonie française devenue la république d'Haïti, lorsque le roi Charles X (en 1825) fit offrir au président Boyer de renoncer, pour la France, à toute prétention de souveraineté sur son ancienne possession, et à reconnaître son indépendance de fait, moyennant une indemnité de 150 millions. Il n'y avait à cet arrangement qu'un obstacle, c'est que les coffres de la république étaient vides. La difficulté fut soumise au ministère haïtien, mais quelque disposé qu'il fût à acheter la reconnaissance de l'indépendance nationale, il ne trouva pas d'expédients, car il ne dépend pas des meilleures têtes, qu'elles soient noires ou blanches, d'improviser des millions. Les choses étaient donc en cet état, lorsque le nègre Laïllé, placé à la tête du département des finances, reçut la visite d'un européen récemment arrivé dans la république: "Citoyen ministre, lui dit celui-ci, j'ai appris que vous éprouviez un embarras financier, et je m'empresse de vous faire offre de mes services.

—Sera-t-il vrai! pourriez-vous nous prêter cent cinquante millions? demanda Laïllé avec ravissement.

—Mieux que cela, vous les avez en votre possession.

—Je ne comprends pas, dit le ministre noir.

—Accordez-moi donc toute votre attention.

Vous ne pouvez ignorer que Toussaint-Louverture avait accumulé d'immenses trésors.

—Assez! assez! dit le ministre; avec l'argent qui a été dépensé à fouiller la terre pour retrouver ces richesses, la république aurait pu payer sa dette et acheter une flotte.

—Je le sais parfaitement, répliqua l'européen sans s'émouvoir: il manquait à ceux qui ont cherché la lumière qui guide, la foi qui découvre. C'est armé du flambeau du magnétisme que je pénétrai dans la retraite mystérieuse où depuis un demi-siècle sont déposés ces trésors.

Le ministre haïtien n'était pas aussi crédule qu'on pourrait l'imaginer; mais il était curieux, on lui promettait des merveilles; il voulait voir, et il vit; on lui présenta une somnambule d'une lucidité admirable qui, les yeux couverts d'un triple bandeau, lisait par la poitrine dans un livre ouvert au hasard. Après cette expérience et quelques autres aussi curieuses, il se fit prier pour consacrer quelques centaines de piastres aux premiers travaux dont l'indication serait donnée dans le sommeil magnétique. A ces premières sommes en succédèrent d'autres, et comme il arrive toujours, la confiance du financier devint plus vive à mesure que ses coffres achevaient de se vider, si bien qu'il en vint à persuader au président Boyer, qu'il serait bientôt en mesure de satisfaire aux exigences de la France, et que ce fut, dit-on, en grande partie sur cette assurance que celui-ci prit avec le gouvernement de Charles X des engagements que, plus tard, il fut dans l'impossibilité de réaliser.

Il résulta de tout cela que l'indépendance de Saint-Domingue fut reconnue, que la France en fut pour ses déboursés et ses espérances, et que les magnétiseurs continuèrent à faire des merveilles dans le Nouveau-Monde, où toutefois ils n'ont pas encore réussi à découvrir le trésor de Toussaint-Louverture.

R.

PARLEMENT PROVINCIAL. CONSEIL LÉGISLATIF.

Lundi Phon. M. Caron a siégé comme orateur du conseil législatif.

L'hon. M. Sullivan fait motion que la seconde lecture du bill pour la formation des compagnies pour les manufactures, l'exploitation des mines et autres objets soit faite.

L'hon. M. Viger espère que la chambre voudra bien remettre la seconde lecture de ce bill jusqu'à la prochaine session. Ce bill étant de la plus grande importance, il faut prendre le temps de le considérer mûrement, afin de prévenir en le passant tous les maux qui pourraient en résulter, si tout n'est pas prévu. Qu'on voie la loi du Bas-Canada relative aux sociétés en commandite, et on verra que tous les avantages du présent bill peuvent être obtenus sans aucun de ses inconvénients.

L'hon. M. Morris supporte le bill comme devant épargner beaucoup de dépenses et des pertes de temps à ceux qui veulent établir de ces compagnies, et en épargner beaucoup aussi à la législature qui perd maintenant beaucoup de temps à considérer des bills privés. Ce bill épargnerait aussi la dépense d'imprimer ces bills privés et de les distribuer par tout le pays.

L'hon. M. McGill supporte aussi le bill vu son importance immense et la garantie qu'il est de nature à offrir au public.

Le bill est alors lu une seconde fois, et référé à un comité spécial et le conseil s'ajourne.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. AFFAIRES DE ROUTINE.

LUNDI, 13 MARS.

Ce jour, la chambre s'est assemblée à 4 heures P. M.—M. l'orateur met devant la chambre les états de comptes des gardiens des chemins à barrières de Montréal.

45 pétitions sont présentées. De la veuve de feu John Clark, demandant une pension ou autre secours, son mari étant mort du typhus contracté en donnant ses services aux émigrants.

De J. Egan, écrivain, et autres, pour l'érection de Pembroke, Stafford, Westmeath et autres Townships, en un district séparé.

De D. F. McLaren et autres, de Litchfield, pour amélioration du chemin du Portage du Fort au haut des rapides du Calumet, et pour amendements à l'acte des écoles.

De G. Church et autres, pour amélioration du chemin entre l'entrée de Gatineau et "Victoria Farm."

De D. C. McLean et autres, pour amélioration de certains chemins dans le comté de l'Ottawa.

Pétitions d'Alexandria, St. André, St. Raphaël, l'Original, Peterboro, Picton, Tychenagaga, Jonstown District, Kingston, Camden, Ops et Emily, Kempville, et Cobourg, pour une dotation au collège catholique romain de Regiopolis, prise sur les biens de l'Université de Toronto, "sur les biens des Jésuites," ou autre source.

Des membres de l'Institut Canadien de Québec, pour un acte d'incorporation.

De Alex. McDonnell et autres, contre l'élection de John S. McDonald, écrivain, pour Glengary.

De A. J. Feigusson et autres, contre l'élection de M. Webster, pour Waterloo.

De J. W. Gwynne, écrivain, contre l'élection de l'hon. W. Cayley, pour Huron.

De Peter Carol, écrivain, contre l'élection de l'hon. F. Hincks, pour Oxford.

Du Conseil du district de l'Ottawa, pour augmentation de l'allocation aux conseillers de district.

De C. J. Kemp et autres, pour construire un chemin du Nord du chemin de Sutton à la plaine de Stanstead.

De J. Moore et autres de Sherbrooke, pour aide afin de compléter le chemin qui conduit à la ville de Québec, et pour l'érection d'un pont sur la rivière St. François.

De J. Moore et autres, pour aide afin d'améliorer le chemin depuis Dunnville jusqu'à Dover Mills.

Du bureau de commerce de Montréal, pour la reprise des travaux pour creuser le lac St. Pierre.

De B. Bailey et autres, pour amendements à l'acte des écoles.

Du lord Bishop de Montréal, demandant que le collège de Lennoxville reçoive le privilège de conférer des degrés en théologie et les arts et facultés.

De R. J. Begly, pour une enquête sur une accusation de détachement portée contre lui par le commissaire en chef des travaux publics.

De G. Lyon, écrivain, contre l'élection d'Edward Malloch, écrivain, pour Carleton.

De Robertson, Masson et cie, et autres, pour amendement à la loi des banqueroutes.

Pétitions du collège épiscopal de Lennoxville, du département médical du collège McGill, de l'académie de Charleston, de l'académie de Shefford, de l'école unie à l'église St. André de Québec, des sœurs de la charité de St. Hyacinthe, et de la société de l'école britannique et canadienne de Québec.

De l'Athénæum de Toronto, pour un acte d'incorporation.

De J. B. M. Dechêne, pour être indemnisé de la perte de sa goélette, en transportant des provisions aux habitants dans la détresse de Trois-Pistoles et de Rimouski, en 1816.

De J. W. Baxter et autres, pour la construction d'un chemin depuis la plaine de Stanstead jusqu'à Georgeville.

De P. Cowan et autres, pour amélioration au chemin de Stanstead à Longueuil.

De F. X. Rousseau et autres, et A. Blouin et autres, pour aide afin de compléter le chemin de Lambton.

De L. G. Nolin et autres, s'opposant à ce que la chambre accorde à A. LaRacque le privilège de construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption.

De l'évêque catholique romain de Montréal, demandant d'être indemnisé pour les dépenses encourues par lui en portant secours aux malheureux émigrants pendant la dernière saison et pour l'aider à se pourvoir pour la saison prochaine.

Des Sœurs de la Miséricorde de Montréal, pour un acte d'incorporation.

De Alexis Gagné, de Kamouraska, pour être rémunéré de certains services.

De l'association des Instituteurs de Montréal, pour une aide afin d'établir une bibliothèque.

Des chefs des Abenakis, du village de St. François du Lac St. Pierre, pour une loi qui confirme leur nomination d'un administrateur choisi pour protéger leur intérêts.

De P. B. Dumoulin, écrivain, se plaignant de la conduite de l'officier-rapporteur à l'élection des Trois-Rivières et demandant une investigation.

De la veuve de feu le Dr. Cushing, pour une pension, en conséquence de la mort de son mari du typhus, contractée aux hôpitaux de la Pointe St. Charles.

De W. Evans, demandant une indemnité pour le temps perdu et l'argent déboursé par lui pour l'avancement de l'agriculture.

De M. A. Primeau et F. X. Trotter pour être autorisés à construire un pont de péage sur la rivière Chateaugay.

De J. Molson, écrivain, de la part de la compagnie du chemin de fer de Champlain et du St. Laurent, demandant l'exemption de se conformer à la 45e. clause de l'acte 8 Victoria, amendement l'acte d'incorporation de Montréal.

De L. H. Masson et autres, de Dundee, relativement à leur conduite comme commissaire d'école.

Du collège de Nicolet, pour se faire incorporer.

MARDI, 14 MARS 1848.

5 pétitions présentées.

L'hon. M. Sherwood présente un bill pour amender les lois d'usage. Seconde lecture lundi.

M. l'orateur expose à la chambre que Peter Carol a trouvé pour cautions Murdoch Morrison et John Holland, écrivain, pour la contestation de l'élection d'Oxford.

M. Holmes présente un bill pour régler l'inspection du beurre dans les ports de Québec et de Montréal.

MM. Chabot et Chauveau s'y opposent. Ils ne veulent pas passer une mesure aussi importante, qui affecte les intérêts commerciaux de toute la province et des deux villes particulièrement sans que leurs constituants aient pu d'avance en prendre connaissance et se prononcer. Si on veut proroger le parlement, qu'on le proroge de suite, ou si on veut s'occuper de mesures importantes comme celle-là, qu'on se mette à l'œuvre décidément et qu'on s'occupe de toutes les mesures importantes.

On représente que les membres de l'administration avaient manifesté leur intention de présenter quelques mesures comme celle devant la chambre, et que ce n'est que d'après leur intention qu'on agit. N'imposez pas de refus, pas de favoritisme, dit-on, d'un côté.—Néanmoins la chambre ordonne la seconde lecture du bill pour demain. La division a été de 55 contre 9.

La chambre, sur motion de M. Holmes se forme en comité général, pour prendre en considération l'acte 4 et 5 Vict pourvoyant à l'inspection des fleurs et farine.—Le rapport sera fait demain.

MERcredi, 15 MARS.

Sar motion de M. Notman, la considération de l'élection contestée d'Oxford est remise à demain.

M. l'orateur met devant la chambre une scédule des dépenses du gouvernement.

Pétitions référées: De C. Bercey et autres.

Du conseil de district de Niagara. Des lignes de boravage de Cambora, Moulton, etc.

M. Thompson fait motion que la pétition demandant la réédification du monument de Brock soit référée à un comité spécial.

Pour.—Burrit, Macdonald (Glengary), McFarland, Merritt, Nelson, Sauvageau, Smith (Westworth), Thompson, Watts.—9.

Contre.—Badgley, Beaubien, Bell, Boulton, (Norfolk), Cameron (Cornwall), Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslar, Cuthbert, Daly, Davignon, Drummond, Duchesnay, DeWitt, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Holmes, Jobin, Johnson, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald (Kingston), McNeil, Malloch, Marquis, McConnell, McLean, Monge, Morrison, Notman, Papineau, Prince, Robinson, Scott, (Deux-Montagnes), Seymour, Sherwood (Brookville), Smith (Durham), Smith (Frontenac), Stevenson, Taché, Webster, Wetenhall.—51.

L'hon. M. Boulton présente un message de Son Excellence renfermant diverses dépêches du gouvernement impérial.

Il est ordonné sur motion de sir Allan MacNab que celles des dépêches qui ont rapport aux chemins de fer soient référées au comité des railroads et soient imprimées.

Le comité fait rapport sur l'incorporation de la compagnie du gaz de Toronto; 2e lecture: vendredi.

M. Christie propose que la chambre prenne en considération la motion de M. Chabot, afin de recevoir la pétition contre l'élection de Bonaventure.

M. Wilson fait motion en amendement qu'un comité soit nommé, afin de s'enquérir, si le socau qui est attaché à la pétition l'a été avant ou après sa présentation à la chambre, la motion est accordée.

Le bill pour continuer les lois expirantes est lu une seconde fois et renvoyé à demain.

La chambre se forme en comité sur le bill des subsides et une résolution est agréée en conséquence, considération demain.

La pétition de M. Dumoulin au sujet de l'élection des Trois-Rivières est retirée.

Le bill pour faire disparaître les doutes au sujet des jurés est passé.

La chambre s'ajourne à 7 1/2 heures.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 17 MARS 1848.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE. DÉBATS.

AFFAIRES D'ELECTIONS.—Lundi, la chambre s'est occupée presque uniquement des affaires d'élections, de la réception et de la considération de pétitions. Chacune a soulevé de petits débats dont les détails n'ont rien d'intéressant.

M. Christie fait motion que le greffier de la couronne en chancellerie soit sommé de comparaître devant la chambre et de produire le retour du writ d'élection pour Bonaventure, ce qui fut fait.

M. Chabot fait motion que la pétition de plusieurs électeurs du comté de Bonaventure, contre l'élection de W. Cuthbert soit reçue et lue.

M. Christie fait motion en amendement que cette pétition soit rejetée.

Une délibération animée de part et d'autre, s'engagea. Plusieurs membres y prirent part, entre autres MM. Cauchon et Gagy qui échangèrent quantité de bons mots.

M. Drummond demande que la considération de cette question soit remise au lendemain.— Accordé.

Alors la chambre ordonne que des writs d'élections soient émanés pour remplir les sièges laissés vacants par MM. Aylwin, LaFontaine, Price, Baldwin et Leslie, du moment qu'ils ont accepté des places dans le gouvernement.

La considération des élections contestées de Stormont et de Cornwall est remise à vendredi.

La pétition de M. Derome contre l'élection de M. Armstrong pour Berthier a été rejetée par défaut de formalité.

M. Sherwood (de Brockville) avec le consentement de la chambre retire la pétition contre le retour de M. Baldwin pour le 4^{ème} arrondissement d'York.

La pétition présentée par M. Dumas contre l'élection du Dr. Bouthillier membre siégeant pour St. Hyacinthe a été l'objet de débats considérables.

M. Drummond réussit à la faire tomber, aussi pour manque de formalité.

Celle de M. Cressé de Nicolet contre le Dr. Fortier n'a pu paraître devant la chambre vu qu'elle fourmillait d'informalités.

M. Holmes fait motion que la pétition de Peter Carroll, éc., contre l'élection de M. Hincks soit prise en considération mercredi, le 15 du courant, à 4 heures P. M.

M. McNab dit que M. Carroll n'avait aucune objection; le plus tôt, le mieux pour lui, vu qu'il désire s'en aller chez lui; mais il n'avait pas encore trouvé ses cautions que cependant il se hâterait de compléter de bonne heure le matin. Sir Allan McNab consentit à la motion au nom de M. Carroll.

M. Cameron, (Cornwall), prétend que la motion est hors de l'ordre. M. Hincks n'ayant rien à faire avec la chambre, alors ayant laissé son siège, vacant par l'acceptation d'une place, la chambre ne doit rien savoir de lui dans le sujet qu'il occupe; la seule manière de procéder, suivant lui, est que l'orateur donne avis aux électeurs de venir défendre leur siège.

M. Notman prétend au contraire, que les électeurs n'ont rien à faire là, que c'est M. Hincks en qui ils ont mis leur confiance.

M. H. J. Boulton dit que le cas est grandement difficile. Il n'y a aucun cas dans la loi absolument semblable et par conséquent il faut se conformer à l'esprit de la loi puisqu'il n'y a pas de lettre pour se guider. Il pense que M. Hincks devrait avoir la permission de venir en chambre pour défendre son siège. Il dit qu'il a des cas analogues à citer pour appuyer son opinion. Mais il pense que s'il n'y a pas de précédent pour se régler dans la circonstance on doit en établir un; mais la chambre doit prendre garde de surpasser son pouvoir. Il pense que le sujet doit être remis pour être considéré plus mûrement et il recommande de le référer à un comité spécial.

Sir Allan McNab pense que la chambre est entièrement contrôlée dans cette affaire par le Grenville Act.

M. Drummond est d'avis que le Grenville act n'a rien à faire dans cette question, parce qu'il ne pourvoit nullement à la régler.

M. Richards croit que M. Hincks doit être considéré comme membre pour la circonstance seulement la pétition étant dirigée contre lui comme membre siégeant pour Oxford, autrement la pétition ne serait pas admissible.

M. Cameron (Cornwall) dit que la chambre ne peut recevoir la motion à moins quelle ne soit décidée à faire un précédent parlementaire, et dans tous les cas la majorité peut faire tout ce qui lui plaît. La chambre ne peut rien savoir de M. Hincks. Elle ne peut pas le traiter comme membre pour aucune fin que ce soit. Il pense que M. Hincks peut pétitionner pour que son siège soit défendu.

La considération en est remise à mardi.

M. Holmes présente ensuite un bill pour continuer certaines lois expirantes pour un temps limité.

Le dessus M. Chauveau, fait remarquer que le membre pour Rouville a présenté un bill pour changer la loi des banqueroutes. Ce bill a été mis devant la chambre et il espère que cette fois la chambre ne fera pas comme dans une circonstance précédente, dans une autre session c'est-à-dire qu'en établissant une nouvelle loi pour remplacer l'ancienne, par un autre bill elle avait remis cette dernière en force. C'est la loi des municipalités. Il espère que le membre pour Rouville tiendra à son projet au sujet de la loi des banqueroutes.

Le Dr. Davignon répond qu'il y tient de fait.

M. Drummond observe que l'administration étant à peine formée n'a pu encore s'entendre sur des mesures aussi importantes. Il faut lui donner le temps de mûrir ses mesures et ne pas la forcer de les passer à la hâte parce qu'il pourrait s'en suivre des imperfections. Il prie ses honorables amis pour les comités de Québec et de Rouville de ne pas embarrasser l'administration nouvelle dans la circonstance où elle se trouve dans la nécessité ou elle se voit de tout réformer. Il espère que ces messieurs comprendront sa position et ne persisteront pas à lui donner de l'ouvrage immédiatement, plus qu'elle peut en faire.

M. Chauveau dit que le monsieur qui défend si bien l'administration absente, qui semble la représenter, qui semble son organe doit savoir que ceux qui la composent ne viennent ni de La Chine, ni du Japon, et que par conséquent, ils ne doivent pas être étrangers aux grandes mesures, qu'ils ne doivent pas être sans les avoir déjà envisagées. Car plus les mesures sont importantes, plus ils ont dû s'en occuper, et plus il est urgent de les passer sans délai. Après tout, que l'administration soit responsable tant qu'on voudra, cela n'empêche pas que tous les membres de cette chambre sont aussi responsables au peuple, et ils doivent presser les mesures

qui tendent à le soulager et cela immédiatement.

La seconde lecture du bill de M. Holmes est remise à mercredi.—Ajournement.

Ces petits débats, ces petits différends ont fait prendre à la chambre une physionomie toute nouvelle dont nous pourrions nous rendre compte plus tard.

Mardi, 14 mars.

Après les affaires de routine, il y eut quelques débats à propos de la première lecture du bill pour l'inspection du beurre, que proposait M. Holmes. La mesure était d'une telle importance pour le commerce du pays avait dit M. Holmes; que si désireux que fut le gouvernement de terminer la Session Parlementaire, il espérait qu'on permettrait la passation de cette loi.

MM. Chabot et Chauveau s'opposent à la mesure parce qu'ils prétendent qu'elle affecte les intérêts de Québec. M. Chauveau pense que c'est précisément là une de ces mesures qui doit recevoir la sanction des ministres.

M. Holmes répliqua que c'était là un acte d'une nature locale et que d'ailleurs le bureau du commerce de Québec qui était en communication avec celui de Montréal, désirait lui aussi la passation de cette loi.

M. Boulton dit qu'il approuve la mesure mais que si on en passe une ainsi, il faudra en passer d'autres.

M. Drummond dit que la raison pour laquelle il n'y avait aucune objection au bill, est que la chose est si simple qu'on peut de suite en disposer. Quand à l'opposition des honorables membres du Comté et de la Cité de Québec, il ne peut supposer qu'elle soit faite pour embarrasser le gouvernement. Il faut que ce soit seulement pour le tourmenter (lui M. D.)

M. Sherwood de Toronto recommande à l'administration pour s'éviter tout trouble et désagrément de dire quand la Chambre sera prorogée.

Le Dr. LaTerrière se plaint de la perte de temps etc. Il y a trois grandes mesures à passer, le bill des lois expirantes, le vote de crédit et l'élection d'Oxford. Que la chambre s'en occupe sans retard et que le Parlement soit ensuite prorogé.

Le Col. Prince parle en faveur du bill qu'il espère qu'on passera.

La division eut lieu à la demande de MM. Chabot et Chauveau. Voici les noms de ceux qui votèrent contre: Fournier, LaTerrière, Chauveau, Chabot, Laurin, Guillet, Lemieux, Fortier, Marquis, Davignon.

La Chambre sur la motion de M. Holmes se forma alors en comité général pour amender la loi relative à l'inspection de la fleur. Dans la ville de Montréal seule, dit M. Holmes entre 4 à 500,000 barils de fleurs sont inspectés chaque année; au taux actuel de deux pence par baril, l'inspecteur retire un revenu de £4000 par an. Il y a encore la fleur qu'il retire du baril, qui paie largement les dépenses incidentes. M. Holmes propose de réduire le taux à un penny. Il propose aussi un autre amendement tendant à assimiler le mode d'inspection ici à celui des Etats-Unis. A présent la farine marquée "fine" ici est semblable à celle marquée "superfine" aux Etats-Unis. Quand la fleur se rend à Liverpool, par suite de ce mode erroné de marquer, le marchand canadien obtient moins pour sa fleur fine que le marchand américain pour sa fleur inférieure avec une meilleure marque.

Après quelques mots de MM. Badgley et Prince, les résolutions comportant les amendements de M. Holmes furent adoptées, ainsi qu'une autre autorisant l'inspection de la farine d'avoine.

Le Comité se lève ensuite.

L'ÉLECTION D'OXFORD.

M. Notman propose que dans l'affaire de l'élection contestée d'Oxford, l'hon. F. Hincks le ci-devant membre pour ce comté soit admis à contester son siège contre la pétition de M. Carroll.

Cette motion donne lieu à une longue discussion. M. H. J. Boulton s'y oppose. La Chambre selon lui n'a pas droit d'intervenir dans les pouvoirs et les attributions du comité qui doit être nommé pour décider cette contestation. C'est au comité qui est un Tribunal indépendant à décider s'il entendra M. Hincks ou non. La Chambre n'a pas droit de forcer le comité à admettre M. Hincks à défendre son siège. L'hon. membre discute au long la légalité de la proposition et cite des autorités au soutien de ses prétentions.

M. Notman répliqua qu'il ne s'attendait pas qu'on aurait recours à des arguments légaux dans cette affaire pour prouver que toute la procédure adoptée par la Chambre était mauvaise du commencement à la fin. Il n'était pas prêt à discuter la question légale mais il n'en prétendait pas moins puisque les électeurs d'Oxford ne pouvaient venir défendre leur siège, n'ayant pas pétitionné, que M. Hincks qui y avait un intérêt devait être admis à la faire.

Le Col. Gagy parle en faveur de la motion de M. Notman.

M. H. J. Boulton prend encore la parole. Suivant la loi la Chambre n'a pas droit de faire ce que M. Notman demande; ce qu'elle doit faire maintenant c'est de nommer un comité et rien de plus.

MM. Cameron (Cornwall) Sherwood et Prince parlent contre la motion et envisagent la question sous le même point de vue légal que M. Boulton.

MM. Richards, Chauveau et Drummond se prononcent en faveur de la motion. M. Drummond dit qu'il votera pour parce qu'il ne croit pas que la Chambre empiète sur les droits et devoirs du comité en l'adoptant. La division fut prise, 40 votèrent pour la motion et 19 contre. Il fut alors ordonné que la pétition fut prise en considération le lendemain.

M. Drummond propose de voter des subsides à sa majesté, secondé par M. Holmes, ce qui annonçait la fin toute prochaine de la Session.

M. Papineau se demande si s'est bien dans l'intérêt de la chambre de terminer sitôt la Session et s'il serait bien dans l'intérêt de l'administration de faire du repos son premier acte officiel. La question des subsides annonçant la fin de la Session, et étant un acte d'intérêt public, chaque membre peut prendre là-dessus occasion d'exposer ses vues sur la marche à suivre pour affaires de l'Etat; c'est pourquoi il va dire sa pensée, libre à la chambre et à l'administration de l'apprécier. Assurément les besoins de la colonie sont pressants, elle gémit depuis plus de trois années sous le poids d'une mauvaise administration. Ce ministère si faible et sans capacité n'a rien fait, et à présent que nous avons un ministère fort, approuvé du peuple et supporté par la grande majorité de la chambre, commencera-t-on par voter des subsides et laisser les intérêts de l'Etat immédiatement? Que ne suivrait-on l'exemple de la Nouvelle-Ecosse où le même revirement a eu lieu? la chambre s'est ajournée pour quelques jours, pour donner le temps aux nouveaux ministres de se faire réélire et travailler ensuite à la dépêche des affaires. Les besoins sont urgents et le délai d'une année empêchera qu'on puisse s'en occuper aussi efficacement. La loi des municipalités, par exemple, passée par des ministres essentiellement conservateurs, nécessite des changements importants.—Il faut à la colonie un système de représentation basé sur l'équité, le système actuel est monstrueux.—L'orateur cite le message de Lord Sydenham et ses intrigues pour nous défranchiser. Le comte de Durham disait qu'un système menteur de représentation ne peut pas être accepté, le Haut et le Bas-Canada ne peuvent pas être représentés également.

L'acte d'Union a mis le Bas-Canada vis-à-vis le Haut-Canada, dans la position de l'Irlande vis-à-vis l'Angleterre, acte qui a fait la honte de l'Angleterre et le malheur de l'Irlande. En même temps qu'on se proposait de payer la dette, on fit l'Union, et pour cela on fut obligé de violer les droits de cette partie de la province et par dessus tout on créa les bourgs pourris. Maintenant quels intérêts a-t-on d'entretenir un système aussi pervers, créé par l'esprit d'intrigue d'un homme qui pouvait tout faire aux dépens des lois, des principes et de l'équité?—On a vu quels effets en ont été la suite ces années passées. La justice a été oubliée, on a limité les quartiers des villes, et on a employé les ressources du gouvernement pour défranchiser le peuple, plus qu'il n'est déjà par le mauvais système de représentation actuel. C'est un système qui favorise les hommes de partis, il n'y a jamais eu de représentation aussi déraisonnable dans les ci-devant colonies d'Amérique.

Sur les questions les plus urgentes il serait nécessaire d'en venir à une détermination. C'est pour cela qu'il faut faire durer la session jusqu'à ce que les mesures importantes aient été prises en considération. La nécessité de faire les élections des nouveaux ministres ne semble pas une raison suffisante. Il faut voir aux réformes immédiatement. Ce serait tromper l'attente du peuple qui a fait un choix d'hommes libéraux, capables de veiller à ses intérêts, si ces mêmes hommes laissent déjà la pourriture, sans avoir rien fait. Il ne serait pas juste, pas raisonnable de faire venir les représentants de Bonaventure et de Sandwich, avec beaucoup de fatigues et de frais pour eux et pour le gouvernement; ce serait faire supposer qu'il y a quelque chose de mauvais dans ce gouvernement responsable, auquel il dit n'avoir aucune confiance.—Il faut s'assurer si les ministres ont intention de faire des réformes; ils n'ont pas encore manifesté leur opinion là-dessus. Il serait bon de s'assurer si la chambre n'aurait pas les deux tiers de majorité, de savoir si l'autre chambre est composée conformément au vœu que le peuple vient d'exprimer, et de manière à ne pas paralyser les efforts de celle-ci.

Le ministère malgré son immense majorité n'a encore rien promis au pays et avant que chacun des membres qui le composent aille se présenter à ses constituants, il serait bon de savoir quelles sont les réformes qu'on se propose de faire. C'est durant la présente session que cette question doit être mise devant la chambre; peut-être qu'il y a une majorité des deux tiers en faveur du changement. Il faut composer l'autre chambre d'une manière analogue, voir au nombre et au caractère du conseil, vaincre la répugnance qu'un tel changement peut faire ressentir au corps nommé par les deux dictateurs Durham et Sydenham, qui avaient condamné le caractère du vieux conseil, mais en avaient nommé un de même classe. En Angleterre on est excusable jusqu'à un certain point de maintenir le système vicieux de représentation qui domine et qui a été la cause de presque tous les maux qui ont affligé le pays. Il y avait le prétexte de conserver les droits des petits bourgs, qui, ayant été autrefois de grandes villes ne doivent pas souffrir à cause de leur décadence.—Cependant toutes les excuses possibles ne détruisent pas le fait que ce système encourage la tromperie, la corruption à un degré étendu, qu'il a vicié les institutions du pays depuis le temps de Walpole jusqu'à nos jours. Pourquoi ce système serait-il conservé en Canada? Avant donc qu'il soit expédié de voter des subsides, la chambre doit être avertie officiellement d'une Session prochaine; car malgré les droits des ministres ou la prérogative de la couronne, la chambre doit protéger les droits du peuple. Il faut donner à ceux qui composent le gouvernement la chance de réussir avant de commencer un système d'agitation pour obtenir les réformes nécessaires. On doit remettre à un autre temps le rappel de l'union des deux provinces, la réforme parlementaire est la première et la plus nécessaire à faire. Il y a dans le Haut-Canada six petites villes qui ne contiennent pas 12,000 âmes, et qui envoient chacune un membre au parlement, tandis qu'il y a des comtés dans le Bas-Canada de plus de 40,000 qui n'en envoient qu'un également. Montréal devrait avoir cinq représentants, si on partageait la représentation par 10,000 habitants. La réforme de la représentation doit être suivie de l'extension du suffrage. Qu'on ne soit pas effrayé des droits que le Bas-Canada réclame; ce qu'il demande aujourd'hui, l'accordera son tour; il ne veut ni commettre l'injustice, ni la souffrir. C'est le moment de discuter la convenance d'une prorogation prochaine, les opinions doivent s'exprimer sur ce sujet; il faut se demander si ce ne serait pas détruire, tromper les espérances du peuple qui attend d'heureux résultats des élections qu'il vient de faire.

M. Chabot exprime en commençant le désir de plainir qu'il éprouve de prendre la parole après

l'hon. membre pour St. Maurice et encore plus de différer d'opinion avec lui. Il est vrai, comme l'a remarqué l'hon. membre, que le pays a grandement besoin de législation, après trois années d'une administration inactive et faible, mais il ne suffit pas de législer, le fait législatif bien, sans précipitation. On ne compte pas le bien que l'on fait au peuple par le nombre de bills que l'on passe, car si c'était le cas, l'administration défunte aurait été très vigilante; il faut de plus de l'efficacité dans la législation. La première chose que le ministère nouveau aura à faire ce ne sera pas de faire des lois, mais de détruire nos mauvaises lois qui sont malheureusement trop nombreuses. Dans ce moment peut-on législer avantageusement? Peut-être que non; les ministres ne peuvent se faire entendre dans cette chambre, ils ne peuvent élever la voix. Il ne pense pas qu'il soit déjà temps de demander aux ministres ce qu'ils ont fait, quelles réformes il se proposent de faire. Il ne veut pas rester dans l'inaction un seul jour comme ça été le cas depuis le commencement de la session, dans laquelle on n'a fait que discuter si telle mesure sera proposée ou non. Il vaut mieux que la chambre soit prorogée immédiatement pour donner le temps aux ministres de mûrir leurs mesures. L'hon. membre a parlé beaucoup des désavantages de l'union. Il est vrai que l'union a ses inconvénients et qu'elle les aura toujours, mais maintenant qu'il a obtenu le gouvernement responsable pour lequel il a tant combattu et avantageusement, que dit-il? Je n'ai aucune confiance dans le gouvernement responsable. Au contraire, on a confiance dans le gouvernement responsable et c'est le seul qui puisse fonctionner bien dans ce pays, quand il sera débarrassé de tous les abus qui ont arrêté son efficacité depuis si longtemps. Parce qu'il y a eu des abus il ne faut pas attribuer au gouvernement responsable. Avant 37 et 38 il y avait certaines gens qui attribuaient tout le mal qui arrivait à l'hon. membre qui vient de parler. On disait fausement "c'est la faute à M. Papineau." Maintenant les ennemis du gouvernement responsable disent: c'est la faute du gouvernement responsable. La faute n'existe pas dans le gouvernement responsable, mais dans la manière dont il a été administré. On a dit que la chambre ne devait pas marcher avec les ministres avant qu'ils aient proposé quelques réformes: mais doit-on refuser les subsides parce qu'ils n'ont pas encore présenté un bill pour réformer la représentation, et le conseil législatif? Ne doit-on pas leur donner du temps pour cela? Pourront-ils trouver en un jour entre Bonaventure et Sandwich les hommes propres à former le Conseil législatif? Quant au bill municipal passé exprès pour mettre du trouble parmi les Bas-Canadiens, il faut du temps pour préparer des changements utiles. La raison qui le fait voter pour la motion est que dans le moment actuel la chambre ne peut faire aucun bien et qu'il désire s'en aller aussitôt possible. L'hon. membre pour St. Maurice, a dit que si la chambre est prorogée à présent elle devra être convoquée très-prochainement; peut-être veut-il dire dans deux ou trois mois. Rien ne peut empêcher de la faire, les ministres de l'année passée nous ont bien convoqués dans les plus grandes chaleurs de la saison, mais en septembre et octobre la navigation est encore ouverte; la chambre pourra alors se réunir facilement et les ministres auront eu le temps pour préparer leurs mesures.

M. Gagy dit que si la plupart des maux dont a parlé l'hon. membre pour St. Maurice existent dans le pays, il faut les attribuer au membre de la même trempe que le membre pour Mégantic, et, le ci-devant membre pour l'Ottawa; mais il ne veut pas entrer dans une discussion sur ce sujet. Il y a d'autres considérations qui le portent à adresser la parole à la Chambre. Quand le discours de l'hon. membre sera publié par la presse, les membres, pour le Haut-Canada comprendront que la seule raison qui puisse les excuser de l'avoir écouté est l'ignorance de sa langue, vu que ce discours n'a d'autre objet que de créer de l'irritation—qu'il n'aura d'effet que celui d'indisposer les deux sections de la province l'une contre l'autre. C'est la seule induction qu'il (M. Gagy) peut faire du discours de l'hon. membre. Ce langage n'est pas nouveau pour lui, il l'avait souvent entendu discuter sur le même sujet. L'hon. membre a accusé le gouvernement impérial de corruption. On pourrait passer par dessus cela, en conséquence de la position dans laquelle il a été placé, mais quand il dit que tout le Haut-Canada est corrompu, que le Haut-Canada s'est vendu pour de l'argent, (M. Gagy) pense qu'il se trouvera quelqu'un pour contredire cet avancé. Quand l'hon. membre dit qu'il est de la première nécessité de rappeler l'union, que la représentation doit être basée sur la population—que la constitution du conseil législatif doit être changée,—et qu'il faut ajouter à la partie démocratique de la législature, il doit être arrêté,—on ne doit jamais lui permettre de déclamer sur ces sujets. La chambre est-elle prête à faire des changements organiques dans la constitution, ou prendra-t-elle la constitution telle qu'elle existe? Si elle permet de discuter de telles choses, le résultat sera une guerre d'extermination. Il y a déjà assez de dissidence entre les membres de la chambre, des dissidences de langage, de littérature et de religion; mais plus vite ces hommes seront fondus ensemble, plus vite ces dissidences disparaîtront. Il regarde donc celui qui désire le rappel de l'union comme un homme dangereux. La conduite publique de l'hon. membre n'a pas été assez avantageuse au peuple qui l'a suivi jusqu'aux bords du précipice, où celui-ci l'a abandonné, pour que la chambre puisse supposer que les changements qu'il propose seront un bienfait pour le pays. Tant qu'il (M. Gagy) aura une voix, il s'opposera à tout changement organique dans la constitution qui a été accordée non comme le résultat des animosités, comme le fait entendre l'hon. membre, mais de la bienveillance d'un eta:

grand, puissant et juste. Si cette constitution n'a pas été aussi fructueuse, qu'elle aurait pu l'être dans ce pays, n'y a-t-il rien qui s'y oppose? Il doit dire que ce quelque chose se trouve à la porte des démagogues qui ont d'abord trompé le peuple et alors l'ont trahi. Un homme peut être traître à la couronne, il peut oublier ses devoirs et manquer aux lois sans être un malhonnête homme; mais celui qui trompe le peuple, le laisse dans le danger, est un méchant souverainement méprisable. Quand il voit la conséquence de la carrière de l'hon. membre pour St. Maurice il est disposé au silence, cet homme avait jugé bon de se retirer du peuple qu'il avait trompé et conduit à la destruction. Il lui a été permis de revenir et quelle est sa position? Un gouvernement qui s'appelle Britannique, l'a converti lui-même et sa famille de riches.—Un proche parent de l'hon. membre est devenu membre du gouvernement et obtenu un salaire, qui, comparé à sa capacité, était énorme. Deux de ses cousins avaient été nommés à des emplois avec de forts émoluments, un de ses fils, membre du barreau de New-York, par choix citoyen des Etats-Unis,—homme qui avait abandonné ses droits de sujet Anglais, fut choisi pour remplir une charge importante.—L'université de collège McGill a choisi un autre de ses fils, comme un de ses professeurs. S'il y avait quelque chose de semblable à la gratitude dans le monde, n'aurait-elle pas disposé l'hon. membre à garder le silence? S'il y avait quelque chose de semblable à la mémoire,—quand il réfléchit sur le passé—sur les misères des veuves et des orphelins qui ont souffert de sa mauvaise conduite (M. Gagy) pense qu'il aurait dû faire sa paix. S'il y avait un homme plus coupable qu'un autre, ce serait bien le démagogue qui a d'abord trompé un grand nombre des habitants du pays, et qui, les ayant conduits sur le bord du précipice, les a trahis par la fuite, et qui, depuis son retour a parlé de la nation Anglaise comme ayant plus d'estomac que de tête. Quand la chambre voit ces choses, il doit lui sembler que l'intention de ce gouvernement que l'hon. membre déprécie si fort, est de récompenser la trahison et de punir la loyauté. Si ce n'était pas son intention, au moins c'est ainsi qu'il a agi.

M. Cauchon regrette beaucoup que la discussion ait pris une tournure aussi inattendue, mais ce qu'il regrette le plus c'est le retour sur le passé, l'attaque brusque et peu respectueuse du membre pour Sherbrooke contre l'honorable membre pour le comté de St. Maurice, qui ne l'avait assurément pas provoqué. Pour lui, il a toujours eu et conservera toujours un grand respect pour l'hon. membre pour St. Maurice. Les insultes personnelles qui sont tombées de la bouche de l'hon. membre qui ne fait que de s'asseoir seraient bien plus applicables à lui-même qu'à celui contre qui il les lance. Ces insultes ne peuvent qu'accroître la sympathie que le pays, que le Bas-Canada au moins, conserve pour cet homme. Si des gouvernements ont déclaré que les maux du pays ont été causés par l'état d'anarchie qui a prévalu autrefois, pourquoi l'hon. membre pour St. Maurice n'aurait-il pas droit de le faire? La fusion entre les différents origines du pays ne pourra pas assurément s'opérer par des discours semblables à ceux que l'hon. membre pour Sherbrooke vient de prononcer. L'hon. membre pour St. Maurice a exprimé des opinions que lui (M. Cauchon) ne peut partager, mais ce n'est pas une raison pour que la chambre revienne sur le passé. Si c'était le cas il serait prêt à prendre sa part de la responsabilité du passé. Il respecte les opinions de l'hon. membre pour St. Maurice parce qu'elles sont consciencieuses; mais si une forme de gouvernement doit être préférée à une autre c'est parce qu'elle est meilleure. Or quel a été l'objet de trente années de combat dans ce pays, si ce n'est d'obtenir la forme de gouvernement qu'il possède aujourd'hui? Il n'est cependant pas d'opinion, comme le membre pour Sherbrooke, qu'il ne faut pas de changement radical, car si c'était le cas il se retirerait de la chambre, il remettrait son mandat à son comté. L'hon. membre pour St. Maurice a raison de dire que l'Union a été injuste, parce qu'elle n'a pas été faite à l'équité. Il pense que l'hon. membre pour St. Maurice aurait dû voter les subsides sans entamer la discussion sur les sujets qu'il a soulevés.—Dans tous les pays, dans le Canada même, la question des subsides est très importante. Fox lui-même, avait senti que le manque de subsides est un grand mal au pays; et sa conduite a permis à Pitt de revenir à un pouvoir plus tyrannique que jamais.—Les hommes qui travaillent pour le pays doivent être payés, et payés libéralement. Il ne peut s'unir à l'hon. membre pour St. Maurice dans ses vues, relativement au conseil législatif. Dans les Etats-Unis, il est vrai, le sénat est élu, mais c'est parce que le système est différent du nôtre. La loi n'y a pas de prérogative, ni de responsabilité aux représentants du peuple.—le gouvernement n'est pas même représenté dans la législature, parce que chaque place est obtenue immédiatement de la personne.—En Angleterre, on s'est servi de la forme actuelle du gouvernement pour opérer de grands changements; et aujourd'hui, qu'elle est la prérogative—qui est le ministre ou le roi qui résisterait au peuple comme George III l'a fait? Le bill de la réforme n'a-t-il pas été signé par le roi même, qui avait déclaré qu'il ne passerait pas? Pour démontrer que le conseil législatif est un obstacle à la législation il faut démontrer que l'administration qui possède la confiance du pays, se trouve dans la minorité. Ce n'est pas au premier jour que les amis du peuple sont arrivés au pouvoir, qu'ils ont demandé s'ils ont fait ceci et cela, il faut leur laisser le temps de préparer leurs mesures; et cela ne se fait pas en un jour. Après un temps raisonnable si l'équilibre n'est pas établi, il sera temps alors d'exprimer la désapprobation.

M. McDonald (Glangary) répond longuement au discours de M. Papineau. Mais il y avait un

malentendu, l'hon. membre pour St. Maurice avait été mal traduit par les crateurs anglais.

M. Cayley dit que le Haut-Canada n'a pas été acheté, mais qu'il a été vendu. M. Papineau se lève de nouveau et parle en anglais pour corriger la mauvaise interprétation qu'on avait faite de son français.

M. McDonald de Glengary exprime son désir d'avoir mal compris d'abord l'hon. membre et il dit qu'il convient dans la plupart de ses idées telles qu'exprimées en dernier lieu.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

La motion de M. Drummond pour un vote de crédit au gouverneur a été votée hier soir à la Chambre. Les débats ont été très intéressants.

Hier soir la Chambre a pris en considération la pétition de Peter Carroll contre l'élection de l'hon. Francis Hincks pour le comté d'Oxford.

M. Scott a présenté hier soir à la Chambre une pétition des habitants de St. Eustache demandant une indemnité pour la destruction de leur église durant la rébellion.

On connaît pas encore le jour de la prorogation. Ce sera de bonne heure la semaine prochaine. Le bill de M. Holmes pour continuer les lois expirantes a été lu une seconde fois mercredi.

NOUVELLES DIVERSES

Le bill des Douanes.—Il paraît certain que la dernière malle d'Angleterre a apporté la sanction royale au bill des Douanes de la dernière session. Les droits différentiels en faveur du commerce par le St. Laurent sont complètement abolis.

Ce n'est pas seulement en Canada que ce bill des Douanes est apprécié à sa juste valeur. Il paraît qu'en Angleterre, ses dispositions ont causé un mécontentement général.

Noble générosité.—Les journaux de cette ville nous apprennent que la veuve de feu l'honorable Juge-en-Chief Reid se propose de faire bâtir à ses frais un autre aile à l'hôpital général anglais pour correspondre à celui érigé par feu M. Richardson.

Accident.—Un pauvre homme du nom de Munro s'est tué en tombant sur la glace dans la rue Notre-Dame lundi dernier.

Archets de grains dans le Haut-Canada.—Les journaux du Haut-Canada nous disent que des achats considérables de grains sont faits tous les jours par des marchands américains pour le marché de New-York.

Nous regrettons d'apprendre que M. Prudent Beaudry détenu en prison depuis deux mois pour la malheureuse affaire Leeming est gravement indisposé.

Le Député Adjudant-Général de Milice.—Le bruit court en ville que le Col. A. DeSablery va succéder au Col. Taché.

La grande batterie à Québec.—Un correspondant de la Gazette de Québec nous apprend qu'on a tiré le canon de la grande batterie lundi dernier avec des boulets et qu'il en est résulté du fracas dans la basse-ville.

Nous sommes redevables à notre confrère de la Minerve pour les débats parlementaires, que nous publions aujourd'hui. La longueur de ces débats et des procédés de la Chambre nous force à remettre à une autre feuille des articles préparés pour ce numéro.

Le Télégraphe Electrique.—La ligne établie entre cette ville et Troy dans l'Etat de New-York a commencé hier ses opérations.

Rien de nouveau des Etats-Unis.

PRIX COURANT DU MARCHÉ.

Table with 2 columns: Item and Price. Includes items like Farine par quintal, Blé par minot, Pois, Orges, Avoine, Patates, Oies, Dindes, etc.

Naissance.

En cette ville, à Beaver Hall Terrace, le 10 du courant, la Dame de J. Wilfrid A. R. Masson, écuier, a mis au monde une fille.

Mariages.

A l'église paroissiale de cette ville, le 25 ult., par Messire Connelly, M. Robert Guilford, du département du comté de York, a épousé Mlle. Rose-Ann Quinn, fille de Owen Quinn, de la Chine.

Decès.

En cette ville, le 14 du courant, Dame Anna O'Neil, épouse de M. John Doherty, hôtelier, rue McGill, à l'âge de 22 ans. Elle laisse pour déplorer sa mort prématurée un époux inconsolable.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU CANADA.

AVIS.—En conformité aux Règles et Réglements de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Membres aura lieu Mardi prochain, le 21 du courant, à l'Hotel DONOGANA, en cette cité, à DIX heures et demie A. M., afin d'élire des directeurs pour l'année courante, et pour autres affaires de la société.

BOULANGER DEMANDE.

UN BOULANGER trouvera de l'emploi constamment à commencer le 1er Mai prochain, au Village des Cèdres.

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de POSTAWA, offre à vendre: 2,000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 30 sur 42 de diverses qualités.

A LOUER OU A VENDRE.

UNE FERME à des conditions faciles. S'adresser à M. GILQUARD, à St. Benoît.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la Revue.—12 fév.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme ST-JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

BANQUE DU PEUPLE. LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain.

BRASSEIE PIGEON. M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE."

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. Les propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR. BOUTILLERIE, ÉPICERIE, BIERE, ET OBJETS DE FANTAISIE. INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il a ouvert et a rempli le magasin cuisinier des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, 11611, pour vendre à la vente avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à la vente il appelle l'attention du Public.

PLACES DE BANC A LOUER. ON offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession la nuit à 5c à louer au Bureau de la Revue Canadienne. 31 déc. 1847.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent. LES sous-signés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GÉOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE. SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Écoles Catholiques, in 12 vo, relié, nouvelle édition, prix 10c. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, et Cie, Rue St. Vincent, No. 3. 21 déc.

VITAL DESROCHERS. A ÉTÉ admis à la profession d'Apporteur, au Bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le bureau du sud d'Apporteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera la dessin et l'architecture et se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

AVIS. LES affaires ci-dessus mentionnées par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raisons de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les sous-signés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

PIANOS. RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. Les sous-signés ayant pris des arrangements avec des ouvriers du premier ordre de célèbres de Collard et Collard et Town et Packer de Londres, ont maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Fortes, Harpe à pédales, Guitars, Violons, etc. R. EGAR, No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig. Montréal, 18 janv.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., ou conformément à la clause XVII, de l'Acte d'Incorporation. Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier. Montréal, 4 fév.

AVIS AUX INSTITUTEURS DU DISTRICT DEMONTREAL. L'ASSEMBLÉE trimestrielle de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

A LOUER. UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puits, jardin, remise et écurie. S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig. Montréal, 7 déc. 1847.

AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs: W. Workman, Président; A. LaRocque, V. Président; Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, L. T. Drummond, H. Judah; Francis Hincks, H. Mulbolland, L. H. Holton, John Tuley, Damase Naasson, Joseph Grenier, Nelson Davis.

AVIS. Les Actionnaires de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain. Par Ordre B. H. LEMOINE, Caissier. Montréal, 9 fév. 1848.

AVIS. Les propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

BUREAU DE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. MONTANT de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, le 31 juillet 1847. £49417 0

BANQUE D'ÉPARGNE. DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. EXTRAIT. MONTANT de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, le 31 juillet 1847. £49417 0

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. No. 111, Rue St. Paul, Montréal. ON trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de remèdes et parfumeries de curiosités savantes, et de tous les objets d'églises en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt & Co.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Régille, —Baume de cerisier sauvage de Winter, Salapêtre de Townshend,—Vermifuge de Winer,—Baume de Miel & C.—21 fév.

A LOUER. UN CLOS à BOIS sur la rue Beauventre, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grande et petite porte sur la dite rue Beauventre. Pour les conditions s'adresser à Madame V. BARRON, No. 18, rue St. Antoine—17 fév.

ON DEMANDE. AU No. 18, Rue St. Antoine, UNE FILLE pour s'écrire. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

APPARTEMENTS DEMANDES. UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. c o

AVIS. LES affaires ci-dessus mentionnées par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raisons de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les sous-signés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

PIANOS. RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. Les sous-signés ayant pris des arrangements avec des ouvriers du premier ordre de célèbres de Collard et Collard et Town et Packer de Londres, ont maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Fortes, Harpe à pédales, Guitars, Violons, etc. R. EGAR, No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig. Montréal, 18 janv.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., ou conformément à la clause XVII, de l'Acte d'Incorporation. Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier. Montréal, 4 fév.

AVIS AUX INSTITUTEURS DU DISTRICT DEMONTREAL. L'ASSEMBLÉE trimestrielle de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

A LOUER. UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puits, jardin, remise et écurie. S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig. Montréal, 7 déc. 1847.

AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

AVIS. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI 7 MARS dans la salle de l'Institut Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister. F. X. VALADE, Président. 23 fév. 1848.

LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CORPORATION DE MONTREAL

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date.

Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de deux ou autres pièces justificatives.

ED. DEMERS, Trésorier de la Cité. 19 août.

ECOLE DE Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données qu'en français, comme suit:

- L'Anatomie.....Dr. BIBAUD. Les Accouchements.....ARNOLDI. La Pratique de la Médecine.....BADGLEY. La Chirurgie.....MONRO. La matière méd. et la thérapeutique.....J.E. CODRERRE. La Chimie.....SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie.....PELTIER. La médecine légale.....BOYER. La Chimie Médicale.....BADGLEY. La Clinique Chirurgicale.....ARNOLDI. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D. 2 sept. 1847.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: \$2. G. N. GOSSÉLIN, Agent. Montréal, 4 nov. 1847.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN, Procureur de Mme Hannah Lyman Mills Montréal, 26 nov.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une Ecluse (Dam) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (Slide) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée.

JOHN YULE, jr. CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES.

A vendre par M. PARKER & CIE. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste., 29 oct.

COMMANDES FRANCS.

LES soussignés expédieront le 24 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE et CIE. Rue St. Vincent No. 3. 17 déc. 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU. 29 oct.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Amant de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols. De l'Allemagne, par Mme de Staël, 3 vols. Une Fille du Regent, par A. Dumas, 3 vols. Les Quarante-Cinq, par do 4 vols. Louis XIV et son siècle, par do 5 vols. Mémoires d'un Médecin, par do 6 vols. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Le Bâtard de Mauléon, par do 4 vols. L'Alchimiste, Drame, par do 1 vols. Christine, Drame, par do 1 vols. Les Deux Dames, par do 9 vols. Vingt ans après, suite des Trois mousquetaires do 4 vols. Impressions de voyage par do 4 vols. Théâtre d'Education par Mm de Genlis 4 vols. Valentine par Geo. Sand 2 vols. Simon par do 1 vol.

Les aventures de Satarin Fichet ou la conspiration de la Rouairi par Frédéric Soulié Histoire populaire anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la grande armée par Emile Marco de Saint-Hilaire. Les bals masqués par Mme la comtesse Dash 1 vols. Mademoiselle de La Tour du pin par do 1 vols. Voyage en Orient par A. de Lamartine, (Membre de l'Académie Française) Rose et Blanche Pauline par Geo. Sand Jacques par do Peccenine par do Un Roman en voyage par X. B. Saintine Antoine par do Le lis dans la vallée par H. de Balzac Histoire d'Olivier Duhamel par Frédéric Soulié Le médecin de campagne par M. de Balzac Histoire de la Grandeur et de la Décadence de Cécir Birotteau par M. de Balzac La Tache de Sang par le vicomte d'Arincourt Le Procureur du Roi par Jules A. David La Cousine Bette par H. de Balzac.

JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés ques. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poème en dix chants par Voltaire, volume Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'Histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corinne, ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine do Rabelais, 9 vols Le Plutarque Franç 4 vols XIV, X, XVI Siècles.

JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques. Arthur, par Eugène Sue. 4 vols. 8s. Deux Histoires 1773-1840. 1.—Aventures D'Hercule Hardi. 2.—Le Colonel De Surville par E. Sue, 2 vols. 4s. La Vie de Kout—Yen Roman Maritime, par E. Sue 3 vols. 6s. Deleytor Arabian Godolphin, Kardiki par do 1 vol. 2s. Plik et Plok par do 2s. Le Morne-aux-Diables, par do 2 vols. 4s. Thérèse Dunoyer, par do 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do 10 vols. 20s. L'atréant par do 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou Les Fanatiques des Cévennes, par E. Sue, 4 vols. 8s. La Coucaratcha, par do 2 vols 4s. Périodes de la Littérature et des arts, par H. C. Guille Leçons de Philosophie Intellectuelle et Morale, par Paul et Virginie, par J. H. Bernardin de St.-Pierre 3. JOHN MCCOY. 17 déc.

Annuaire, Albums, Souvenirs, Diaries ET OUVRAGES ANGLAIS POUR 1848.

Le soussigné vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ANNUAIRES, ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants: Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Blessington, with beautifully finished Engravings. Book of Beauty; or Regal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the first artist—Edited by the Countess of Blessington. Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton. Golden Annual for 1848 Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848. Wreath, or Ladies Complete Pocket Book, for 1848. Poole's Gentlemen's Pocket Book Gentlemen's Pocket Diary La Belle Assemblée, or Ladies' Diary Illuminated Pocket Book Pictorial Pocket Book for 1848. Fulcher's Ladies Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848. Peacocks Historical Almanack, for 1848. Ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages convenables pour des Cadeaux de Noël et du jour de l'an.

JOHN MCCOY, No. 9 Grande Rue St. Jacques. 24 déc.

ALMANAC NAUTIQUE POUR 1848 ET 1849.

Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soussigné. JOHN MCCOY. 24 déc.

LIGNE DE DILIGENCE



VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montreal.

EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION Le Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de PASSOMPTION.

Les diligences partiront de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures, P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BREAULT, à PASSOMPTION chez Mde MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie. JOSEPH DESCHAMPS. Village, d'Industrie, 21 janv. 1m

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Donogani, écr. possession donnée immédiatement. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St.

MOULANGES FRANCAISES.

Le Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Havre pour la vente de MEULES de Moulin confectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaque meule est composée de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 41 pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. 21 janv.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PASSAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, A commencer de JEUDI le 25 Novembre, comme suit: De Montréal 8 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M. De Lachine, 9 1/2 heures, A. M. 12 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PRIX: PREMIERE CLASSE.

A Lachine, 1s. 10 d } avec bagage jusqu'à de revenir le } 60 lbs. même jour, 2s. 6d. DEUXIEME CLASSE.

A Lachine, 1s. 3d. } Do. do et revenir le } Do. même jour, 1s. 10 d } Do. TROISIEME CLASSE.

A Lachine, 7/4 } avec bagage jusqu'à 30 lbs. Enfants audessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnais et de Pot-tawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les soussignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL et QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches.) Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.



Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERNARD et à l'Hotel de M. OROUOM. Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

W. ROBINSON, Propriétaires, Montréal. T. & T. LECOMTE, Propriétaires, Québec. S. HOUGH, Propriétaire, Québec. Agent à Montréal, G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN. 3 déc.

MAGASIN DE MODES. ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANCAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX &c. &c., d'après les dernières modes de Londres et de Paris, Habillements et ouvrages faits sur commande. nov. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions qu'ils ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé s'adressant à JOHN FROTHINGHAM. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter. S. JONES LYMAN, Secrétaire cor. 30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. —Aussi— Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU. Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.

MAGASIN DE marchandises Seches.

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir M. ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame No. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap superfin de toutes couleurs Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte Cobourg, Orléans, Mérino, Alpaca, Etoffe Casimir, Couverts, Mousseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne Gingham, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet our Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles &c. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, écr., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement. P. JOZ. LACROIX. Montréal, 14 déc. 1847.

Laines de Berlin.

Halle des Odd-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On le trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité suprême. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

RÉCEMENT reçus et à vendre par les soussignés

les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havane de meilleure choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 100 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes —Aussi— Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac frié en papier et autre propre pour un magasin de détails. Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & CIE. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est entré dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange. Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

Corporation de Montreal.

A CEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR COTISATIONS, TAXES, ETC. COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Cotation, Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent. Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFÉS, SUCRES, ERICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc. —Aussi— Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc. Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à des bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit. Cafés rôti et moulu chaque jour. Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en barils et en caisses etc. etc. MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

EDITIONS CANADIENNE DES LIVRES D'ECOLLES NATIONALES.

LES Soussignés en publiant les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements pour le patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications. La rapidité avec laquelle les quatre éditions précédentes ont disparu, prouve de la manière la plus satisfaisante et la plus évidente que les Éditions Nationales et elle a depuis été approuvée par les Evêques de l'Eglise Catholique Romaine, par plusieurs membres influents de l'Eglise d'Angleterre, par le Synode de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en liaison avec l'Eglise d'Écosse, par les ministres liés avec le Free Church, les Eglises Méthodistes, Baptistes, Congrégationnelles et autres, par le Bureau de l'Éducation pour le Canada-Ouest, par les Conseils Municipaux de plusieurs Districts par un grand nombre d'Instituteurs, par les Surintendants en chef de l'Éducation pour le Canada Est et Ouest; et autant que les soussignés ont pu savoir par les Surintendants de tous les Districts et Townships, dans les deux sections de la Province; et ces ouvrages ont été préférés de la manière la plus émanthique, par La Revue d'Edinbourg, être les meilleurs livres du genre publiés en langue anglaise.

La série consiste dans les ouvrages suivants, qui sont tous imprimés sur bon papier fort, avec de beaux caractères et reliés fortement en coton. Général Lesson, on a large sheet, to be hung up in Schools. 2d. A B C, and Figures, on Large Sheet, to be hung up in Schools. 2d. The First Book of Lessons. 2d. The Second Book of Lesson. 7jd. Sequel to the Second Book of Lessons, now first introduced into the Canadian series of reprints. 9d. The Third Book of Lessons. 1s. 6d. The Fourth Book of Lessons. 1s. 10d. Lessons on the Truth of Christianity, being an Appendix to the Fourth Book. 1s. The First Book of Arithmetic. 10d. Key to ditto. 10d. Elements of Geometry. 10d. An English Grammar. 9d. Key to ditto. 4d. A Treatise on Book-keeping. 1s. 2d. Key to ditto. 1s. 2d. A Treatise on Mensuration. 1s. 8d. Appendix to the Mensuration, for the use of Teachers. 1s. 3d. An Introduction to Geography, Ancient, Modern, and Sacred, with an Outline of Ancient History, by Professor Sullivan, sixth edition, with numerous Maps and Illustrations nos first introduced. 1s. 3d. Large Outlined Maps for School Rooms, America, Europe, Asia, Africa, Eastern and Western Hemispheres, Canada and Palestine. Price 7s. 6d each. —ALSO— A Map of Canada and the Lower Provinces, mounted 10s. Ces livres forment un système complet d'Éducation et ceux qui y ont puisé leurs connaissances, peuvent être considérés comme parfaitement qualifiés pour entrer dans les travaux de la vie active; ceux-là ont acquis un fond de science élémentaire, qui suffira amplement pour leur permettre de suivre avec facilité et profit l'étude importante de sciences humaines.

Les éditions présentes ont été révisées avec soin et les erreurs typographiques qui existaient dans les éditions précédentes ont été corrigées. (On fera une réduction à prix très libérale au commerce, aux marchands de campagne et aux Instituteurs.) LIVRES D'ECOLLES UTILES. The Canadian Primer. Mason's Primer. First and Second Reading Books. Mavor's Spelling Book. Webster's Spelling Book. The English Reader, by Murray. An Abridgement of English Grammar, by Murray; Murray's Large Grammar. The high price at which former editions were sold, alone prevented this standard English School Book from coming into general use. The publisher having procured Stereotype plates, are enabled to offer it, strongly half bound, at 1s 8d, a price which, considering the style in which it is produced and the fact of its extending to nearly 350 pages, it will be allowed is remarkably cheap. Welkington's System of Arithmetic, new edition 1s. 6d. The best test of the popularity of this School Book is to be found in the extensive sale which it has met with for many years past. It is now retailed at 1s 6d, substantially bound, or 1s 3d half-bound. The Shorter Catechism. 1jd. The Shorter Catechism, with proofs. 2 1-2d. A Catechism of Universal History from the earliest ages to the year 1841, specially designed for the use of Schools in British America. 7 1-2d. A Catechism of the History of England, 7 1-2d. The History of England, from the earliest period to the succession of Her present Majesty, Victoria, 7 1-2d. History of Canada, for the use of Schools and Families, by J. Roy—1847—price 2s. 6d. An abridgment of English Grammar, by Lindley Murray 7 1-2. A Catechism of Geography. 7 1-2d. Dictionary of the English Language, Johnston's with Walker's pronunciations. It contains also a vocabulary of Greek, Latin, and Scripture proper names, a list of Americanisms, Gallicisms, and other words to be avoided in speaking or writing, and Hulton and Knight's pronunciation of certain Scripture names, full bound. 6s. ARMOUR AND RAMSAY'S CANADIAN SCHOOL ATLAS containing the following Maps, finely coloured: The Western Hemisphere; North America; South America; The Eastern Hemisphere; America; Europe; Asia; Africa; British Possessions in The United States; America. The whole substantially bound in linen price only 4s. 6d. The Atlas may be used along with the Canadian Geography, or with Ewing's Goldsmith's world's or a 5 other good Text Book. The Canadian School Geography, by Thomas Ewing, author of Principles of Elocution, Rhetorical Exercises, the English Learner, a system of Geography and Astronomy, and a New General Atlas. 1s. in cloth 7 1-2d. in stiff cover.

ARMOUR & RAMSAY

PORTRAITS AU DAGUERRETYPE.

M. M. DESNOYERS a l'honneur d'informer le public de Montréal qu'il a ouvert ses SALONS DE DAGUERRETYPE au No. 130, Rue Notre Dame, où il se propose d'exercer son art. M. D. peut prendre des portraits d'enfants à tout âge. Il se transportera aussi à la résidence de ceux qui le désirent. Ceux qui voudraient conserver les traits d'un parent ou ami décédé peuvent le faire en s'adressant à M. D. le plus tôt possible après la mort. N. B.—M. D. enseigne l'art du Daguerretype par douze leçons et a un appareil à vendre. Ses prix sont très réduits. Entrée par la porte cochère. 23 nov.